

2017-05-060-DR/FIN

nomenclature: 7.5.2

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 MAI 2017

### OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit mai, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

#### PRÉSENTS

M. LESPAGE, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. SALLABERRY, Mme MOUNIER, M. GARANS, M. COUTIER, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, Mme MONTAUCET, Mme FAURE

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
Mme PICAT	procuration à	Mme BAULON
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme BISBAU	procuration à	M. LAPEBIE
M. ROBLES	procuration à	Mme FAURE

#### ABSENTS:

M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

23 (points n°2017-05-043-DR/FIN, n°2017-05-045-DR/FIN, n°2017-05-047-DR/FIN et n°2017-05-049-DR/FIN)

Nombre de pouvoirs: 6

Nombre de votants : 30

29 (points n°2017-05-043-DR/FIN, n°2017-05-045-DR/FIN, n°2017-05-047-DR/FIN et n°2017-05-049-DR/FIN)



**2017-05-060-DR/FIN - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SECOURS POPULAIRE FRANCAIS**

Afin de populariser ses initiatives sur le droit aux vacances et sur le mélange des cultures, le Secours Populaire Français organise du 24 au 28 mai 2017, une rencontre réunissant cent familles de l'Ile-de-France et cent familles de la Nouvelle-Aquitaine.

Cette rencontre se fera sur le site de Touristra à Tarnos et nécessite la location d'un chapiteau de 200 m<sup>2</sup>, indispensable à l'accueil de ces familles.

Au regard du précieux travail de solidarité et d'entraide fourni par cette association dans un contexte socio-économique très difficile pour les familles modestes, Monsieur le Maire propose que la Ville participe activement à l'accueil d'une manifestation sur notre Commune.

Il propose donc au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français, afin de participer au frais liés à la location de ce chapiteau et au versement de la taxe de séjour versée par les bénéficiaires de ce séjour.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Considérant la demande de monsieur Christian Causse, représentant du Secours Populaire Français,

**DELIBERE**

**DECIDE** d'attribuer au Secours Populaire Français, une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 600,00 euros (mille six cents euros).

**DIT** que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus au budget 2017.

**Vote: 30**

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 19 mai 2017

Le Maire

